

Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire exige du temps pour la négociation !



Paris, mai/juin 2018

L'UNSA-Ferroviaire considère que l'arrêt du recrutement au Statut, totem du Président Emmanuel Macron imposé en l'état unilatéralement par l'Exécutif à partir du 1^{er} janvier 2020, suppose que la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire ait été négociée, étendue et opérationnelle.

Les négociations de cette Convention Collective ont démarré en 2014 et de nombreux chapitres restent à traiter :

- ✓ Classification et rémunération ;
- ✓ Prévoyance ;
- ✓ Droit syndical.

Viennent s'y ajouter les sujets issus du Nouveau Pacte Ferroviaire en cours de discussion :

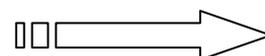
- ✓ Les critères de transfert des personnels en cas d'appel d'offres ;
- ✓ Les facilités de circulation dans la Branche ;
- ✓ Les conditions d'accès à la médecine spécialisée ;
- ✓ Des sujets concomitants comme la formation, les parcours professionnels, etc.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi portant réforme du ferroviaire du 4 août 2014, le législateur a accordé un délai de 18 mois pour négocier le seul chapitre « *Organisation du travail* ». Par ailleurs et dans le même laps de temps, les Organisations Syndicales du Groupe Public Ferroviaire SNCF auront à négocier :

- ✓ La mise en place des nouvelles instances dites Comité Social et Économique (CSE) ;
- ✓ Les élections professionnelles (prévues pour le moment en novembre 2018) ;
- ✓ Les divers chantiers de réorganisations de la SNCF issus de la présente Loi.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Élément de contexte : Notre lecture du bilan social est la suivante :

	2015	2016	2017
Agents au Cadre Permanent	137 516	134 222	131 031
Départs dans l'année	6 422	7 918	7 555
Recrutements	3 737	4 690	4 135
Solde net	-2 685	-3 228	-3 420
<i>Taux de remplacement</i>	58,2 %	59,2 %	54,7 %

À ce jour, le nombre d'agents au Cadre Permanent (CP) s'élève à 131 031. Il est en baisse significative chaque année !

En 2017, le taux de remplacement des départs est de 54,7 % avec un solde net (différence entre sorties et entrées au Statut) de - 3420.

Autrement dit, en 2017, le nombre de recrutements « au Statut » correspond à 3 % de l'effectif total des agents au Cadre Permanent.

Vouloir interrompre rapidement ce type de recrutement n'apportera donc aucune « productivité » au GPF SNCF ! (Ministère et Direction SNCF semblent même enfin le reconnaître !)

Par contre, cette cible mettra l'ensemble des acteurs du système en grande difficulté et ne permettra pas de rendre le GPF SNCF plus efficace.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) demande officiellement aux parties prenantes un délai supplémentaire afin de mener à bien des négociations de branche constructives.

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), il est nécessaire de remettre les négociations dans un ordre chronologique efficace et logique !

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire

